

L'ajournement

dans le complexe devaient déménager en même temps. Il est certain que le taux de vacances que l'on aurait alors pu observer dans les immeubles à bureaux du secteur privé aurait causé certains problèmes.

C'est pourquoi, au terme d'un nouvel examen de la situation, nous avons réduit la portée de ce projet à environ la moitié de ce qui était d'abord prévu, de façon à éliminer le plus grand nombre de problèmes éventuels tout en répondant au besoin de rassembler, sous un même toit, certains membres de la Fonction publique.

Monsieur le Président, pendant que ces travaux avaient lieu, nous avons essayé de procéder à l'acquisition du terrain nécessaire pour construire cet ouvrage. La propriété portuaire mentionnée par le député était notre premier choix, mais les réactions du public indiquaient qu'un tel bâtiment au bord de l'eau était inacceptable, surtout que le projet, à l'origine, devait comporter un laboratoire du ministère des Pêches et des Océans en plus de l'immeuble à bureaux polyvalents. Il a maintenant été décidé que le laboratoire du ministère des Pêches et des Océans restera à son emplacement actuel. Nous avons réussi à trouver un autre emplacement qui convient à notre besoin. Il se trouve à l'angle des rues Cogswell et Göttingen. Le choix de cet emplacement a reçu le soutien unanime des autorités municipales, et il est certain qu'il aidera la revitalisation du secteur de la rue Göttingen. Nous avons publié un avis d'intention d'exproprier, et les travaux commenceront dès que nous aurons obtenu les documents de propriété du terrain.

Monsieur le Président, je voudrais ajouter que l'on prévoit, grâce seulement à cette initiative, créer plus de 500 emplois.

[Traduction]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES—LES ÉTATS-UNIS—LES BAUX DE FORAGE PÉTROLIER AU LARGE DE LA CÔTE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE B) LA SOUVERAINETÉ CANADIENNE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, dans ma question du 15 mai qui figure à la page 3734 du *hansard*, j'interrogeais le secrétaire d'État suppléant aux Affaires extérieures à l'égard de la note de protestation récemment envoyée aux États-Unis, la semaine dernière, je crois, à l'égard des baux de forage pétrolier proposés aux sociétés pétrolières américaines intéressées dans la région du détroit de Dixon, au large de la côte nord de Colombie-Britannique. Je n'ai pas obtenu de réponse satisfaisante. Il s'agit non seulement d'une question de souveraineté, mais également d'une question d'environnement.

● (1810)

Je m'explique. La région visée qui est décrite dans le *Federal Register* des États-Unis du 30 mars, à la page 12763, s'étend jusque dans des eaux revendiquées par le Canada. Apparemment, le gouvernement des États-Unis revendique également la propriété de ces eaux. Autrement dit, cette région fait l'objet d'un conflit de juridiction. La question n'a pas été tranchée. Par conséquent, j'ai l'impression que les États-Unis tentent de confirmer leur souveraineté et le Canada a donc eu raison d'envoyer une note de protestation et de maintenir ses revendications.

Néanmoins, le gouvernement canadien aurait dû se réveiller quand le gouvernement des États-Unis a tenu des audiences sur cette question en Alaska, au cours de la semaine du 13 février 1984, comme on peut le lire dans le *Federal Register*,

l'équivalent américain de *La Gazette du Canada*. Que faisait le gouvernement canadien à ce moment-là? Pourquoi n'était-il pas aux audiences? Pourquoi n'a-t-il pas présenté des instances au gouvernement américain lors de ces audiences?

Le secteur qui faisait alors l'objet des audiences est justement celui qui soulève nos protestations trois mois plus tard. Outre la question toute importante de la souveraineté canadienne, le forage d'hydrocarbures dans une zone pouvant être louée pose implicitement des problèmes d'ordre écologique au Canada. Voilà une autre raison pour laquelle le Canada aurait dû assister aux premières réunions organisées par le département américain de l'Intérieur.

La zone des baux de forage bouche l'accès à la mer pour les saumons qui sont nés au Canada, dans les rivières Stikine, Nass et Skeena, tout comme elle empêche les saumons adultes de remonter le courant de ces rivières pour aller frayer et se multiplier, ainsi que le veut la nature. Cette zone est offerte en location à des sociétés pétrolières qui risquent de déranger l'écologie en faisant du forage.

Ce sont les intérêts du Canada qui sont en jeu. Dans ce cas, pourquoi notre pays n'a-t-il pas envoyé de représentants aux audiences tenues en Alaska en février 1984? Pourquoi est-ce seulement maintenant que le Canada se préoccupe du fait que sa souveraineté est remise en question?

A ma connaissance, la question du saumon n'avait pas été abordée avant la fin de semaine dernière. J'ai demandé une copie de la note diplomatique qui a été envoyée au gouvernement des États-Unis pour protester au sujet de la question de la souveraineté, et j'ai demandé s'il était fait mention du problème concernant l'environnement. Comme je l'ai dit, je n'ai pas reçu de réponse satisfaisante. Le ministre ne semblait pas être au courant.

J'espère en tout cas que le député qui va répondre au nom du ministre va nous annoncer que le texte de cette note diplomatique sera communiqué aux Canadiens pour qu'ils sachent avec quelle fermeté le gouvernement proteste pour défendre sa souveraineté et s'il a émis des protestations au sujet de l'environnement. Si ce n'est pas le cas, j'espère que le gouvernement enverra une deuxième note diplomatique pour bien faire comprendre aux autorités des États-Unis qu'il existe aussi un problème écologique, lequel menace les saumons qui frayent dans les cours d'eau canadiens et traversent l'archipel qui fait maintenant partie de la bande de l'Alaska pour se rendre dans l'océan Pacifique par le golfe de l'Alaska. Nous avons de bonnes raisons de protester, et j'espère que le gouvernement enverra une deuxième note diplomatique au sujet de cette question si elle n'a pas déjà été abordée dans la première.

● (1815)

[Français]

M. Henri Tousignant (Témiscamingue): Monsieur le Président, très brièvement, en l'absence du vice-premier ministre et secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen), et de son secrétaire parlementaire (M^{me} Beauchamp-Niquet), il me fait plaisir de répondre au député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro) sur la question qui le préoccupe; et je le félicite de se préoccuper de cette question, bien sûr. Au sujet de cette fameuse note diplomatique qui aurait dû être envoyée aux États-Unis et qui effectivement l'a été, concernant les concessions que le gouvernement des États-Unis propose d'octroyer